



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Paris, le 24 MARS 2020

Mesdames, Messieurs,

La propagation mondiale du Covid 19 nous place dans une situation inédite, dont les conséquences seront sans précédent. Nous devons relever un double défi, sanitaire et économique. La France a les atouts nécessaires pour surmonter ce défi : elle dispose d'infrastructures de qualité, s'appuie sur la solidité de sa puissance publique et peut compter sur ses forces vives. Vous êtes ces forces vives.

Dès le début de la crise, dès que les premiers signes d'inquiétude ont saisi nos concitoyens, vous avez répondu présents. **Les réseaux et services de télécommunications sont essentiels à la continuité de la vie de notre nation.** Les entreprises de votre secteur ont su collectivement déployer les efforts nécessaires pour gérer le risque de saturation des réseaux et garantir leur maintenance dans un contexte difficile. Nous tenons à vous en remercier et à saluer vivement l'engagement de l'ensemble des salariés de vos entreprises.

En effet, les entreprises du secteur des télécommunications, et particulièrement leurs salariés, sont un maillon essentiel du fonctionnement de notre pays. Au jour le jour, elles contribuent notamment directement à la lutte contre la propagation du virus, en acheminant les appels d'urgence ou en permettant la téléconsultation. Mais leur impact est beaucoup plus large : elles assurent la continuité de l'ensemble de l'activité économique de notre pays et permettent à tous les Français qui sont chez eux de continuer à travailler, d'accéder à l'éducation en ligne pour leurs enfants ou de se détendre.

La protection des salariés est une priorité absolue. La sécurité du travail sur les sites d'intervention doit donc être assurée à travers des procédures adaptées, notamment pour respecter les gestes barrières et maintenir les distances entre salariés. Dans de nombreux cas, des réorganisations ou des ajustements des pratiques pourront permettre la poursuite de l'activité.

Dans ces conditions, **il est indispensable que les entreprises de votre secteur et leurs salariés puissent poursuivre leurs activités.** Le Gouvernement veillera, dans le respect des consignes sanitaires, à faciliter ces activités. D'ores et déjà, nous avons pris en urgence à cet effet plusieurs dispositions. Ainsi, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 habilitera le Gouvernement à prendre par ordonnance des dispositifs dérogatoires pour vous permettre de rétablir en urgence des dommages que connaîtraient les réseaux. Un décret vous permettra d'importer les dispositifs de protection nécessaires à l'équipement de vos salariés. Enfin, le ministre de l'Intérieur a rappelé la légitimité des déplacements de vos salariés en interventions.

**Nous comptons sur vous et nous tenions à vous adresser ce message d'encouragement et de reconnaissance du Gouvernement au nom de l'ensemble des français.** Par votre savoir-faire et votre sens des responsabilités, nous sommes en mesure d'assurer aux Français qu'ils pourront compter sur des services de communications qui leur permettront de garder contact avec leurs proches, de s'informer, de travailler, de se cultiver, de se divertir. **L'État est à vos côtés pour traverser cette période difficile.**

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères remerciements.

*Bien cordialement,*



Bruno LE MAIRE



Cédric O



Agnès PANNIER-RUNACHER